



## Charte d'utilisation

Relais Cyber-base Emploi de la Maison de l'Emploi Sarthe Nord

### **Art 1 Objet de la charte**

La charte définit les conditions d'utilisation des locaux, du matériel et des services de la Cyber-base Emploi.

### **Art 2 Vocation de la Cyber-base Emploi**

En complément des Cyber-bases classiques, la vocation de la Cyber-base Emploi est d'offrir un accès aux équipements informatiques afin de permettre aux usagers du relais Cyber-base Emploi de mener à bien leurs projets liés à l'emploi (recherche d'emploi, formation, création d'entreprise, orientation professionnelle,...).

Le relais Cyber-base Emploi est accessible à tous les publics concernés par l'emploi : demandeurs d'emploi, salariés, créateurs d'entreprise, artisans, commerçants, TPE, PME, étudiants, jeunes diplômés ainsi que toutes les personnes qui ne sont pas enregistrées comme demandeurs d'emploi mais qui souhaitent intégrer le monde du travail.

Le relais Cyber-base Emploi s'inscrit dans le réseau territorial des relais Cyber-bases Emploi de la Maison de l'Emploi Sarthe Nord et dans le réseau national des Cyber-bases Emploi, label mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations

### **Art 3 Conditions d'accès**

Les utilisateurs devront obligatoirement s'inscrire lors de la première visite avant d'accéder aux services de la Cyber-base Emploi ( fiche d'inscription)

Les utilisateurs devront se conformer aux horaires d'ouverture et règles d'utilisations de la Cyber-base Emploi et de ses services (fiche consultation)

L'équipe de la Cyber-base Emploi se réserve le droit de limiter le temps de consultation en cas de forte affluence.

L'équipe de la Cyber-base Emploi se réserve également le droit de refuser l'accès à l'espace à toute personne qui ne respecterait pas la présente charte.

### **Art 4 Règles de fonctionnement**

Il est interdit de fumer, de boire, de manger et de faire pénétrer des animaux dans l'enceinte de la Cyber-base Emploi.

Les détenteurs d'un téléphone portable devront l'éteindre ou activer l'option silence avant leur entrée dans la Cyber-base Emploi et l'utiliser exclusivement à l'extérieur de l'espace.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

Les personnes ayant un comportement bruyant, agressif, violent ou nuisible à une bonne ambiance pourront être exclues de la Cyber-base Emploi.

La responsabilité de la Cyber-base Emploi ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des usagers.

L'utilisateur est seul responsable de tout dommage, matériel ou immatériel (sur les ordinateurs et le mobilier), causé par lui même aux biens et services offerts au sein la Cyber-base Emploi. La

responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur pourra être engagée en cas de dommage volontaire, de quelque nature qu'il soit, causé suite à l'utilisation des matériels et services fournis par l'espace public numérique.

Les animateurs disposent d'outils de contrôle des informations consultées sur Internet et se réservent le droit d'exclure l'utilisateur dans le cas où des informations et/ou contenus :

- contraires à l'ordre public ou aux bonnes moeurs seraient consultés ou diffusés.
- différents de ceux liés à la recherche d'emploi seraient consultés (voir paragraphe 1 de l'article 2)

Les supports informatiques provenant de l'extérieur peuvent faire l'objet d'un contrôle antivirus. Les utilisateurs s'engagent à ne pas installer des logiciels et à modifier la configuration des machines sans autorisation de l'animateur.

#### **Art 5 Utilisation du réseau Internet**

L'utilisateur est tenu de respecter les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Il lui est interdit de reproduire, modifier ou diffuser par copie, courrier électronique ou tout autre moyen les données ou œuvres consultées sur le Web (seule la copie pour usage strictement privé et individuel est licite).

L'utilisateur pourra donc conserver sur support numérique le fruit de ses recherches.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage et de la validité des données et des services qu'il consulte, interroge, modifie, télécharge et transfère sur Internet.

La Cyber-base Emploi ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet.

L'utilisateur s'engage donc à ne pas diffuser de contenu, quelle que soit sa forme ou sa nature :

- contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs,
- à caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui,
- incitant à la discrimination et/ou à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes, déterminé à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion,
- à caractère pornographique ou pédophile,
- incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,
- incitant au suicide,
- permettant à des tiers de se procurer et/ou d'utiliser directement ou indirectement des virus informatiques, des logiciels piratés ou des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans des systèmes informatiques et de télécommunication, et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.

#### **Art 6 Utilisation des données nominatives**

Conformément à la « **loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** », chaque utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant.

#### **Art 7 Publicité de cette charte**

La présente charte sera affichée de manière permanente dans la Cyber-base Emploi.